Contrat de travail à temps partiel à durée indéterminée pour employés

Entre les soussignés:

………………………………………………… …………………………………………………

………………………………………………… …………………………………………………

………………………………………………… …………………………………………………

………………………………………………… …………………………………………………

*,ci-après dénommée l’employeur ,ci-après dénommé(e) l’employé(e)*

Il est convenu ce qui suit:

L’employé(e) est engagé par l’employeur en qualité de ………………………………………………………….

Le contrat de travail prend cours le ……………………………… et est conclu pour une durée indéterminée.

L’employeur et l’employé(e) ressortissent à la commission paritaire ……………………………………………….

Le présent contrat de travail porte sur un travail à temps partiel *(au moins 1/3 d’un travail à temps plein)* à exécuter selon l’horaire décrit ci-dessous *(au moins 3 heures par prestation)*.[[[1]](#footnote-1)]

Le présent contrat de travail porte sur un travail à ……………… heures par semaine.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Lundi | de | 00.00 | à | 00.00 | et de | 00.00 | à | 00.00 |
| Mardi | de | 00.00 | à | 00.00 | et de | 00.00 | à | 00.00 |
| Mercredi | de | 00.00 | à | 00.00 | et de | 00.00 | à | 00.00 |
| Jeudi | de | 00.00 | à | 00.00 | et de | 00.00 | à | 00.00 |
| Vendredi | de | 00.00 | à | 00.00 | et de | 00.00 | à | 00.00 |
| Samedi | de | 00.00 | à | 00.00 | et de | 00.00 | à | 00.00 |
| Dimanche | de | 00.00 | à | 00.00 | et de | 00.00 | à | 00.00 |

Clause supplémentaire :

En cas de dépassement de l’horaire de travail défini, dans les limites fixées ci-dessus, les heures prestées seront rémunérées conformément à l’article 29 de la loi du 16 mars 1971 sur le travail par le versement d’un sursalaire équivalant à 50% ou 100% du salaire normal.

Ce sursalaire ne doit être versé que pour les heures supplémentaires prestées en sus du « crédit d’heures supplémentaires » [Ce crédit s’élève à 12 heures/mois, sauf dans un régime de travail flexible avec un horaire variable. Dans ce cas, le crédit s’élève à 3 heures/semaine].

Le salaire de l’employé(e) est fixé à un montant brut de ……………………………… € par mois.

L’employé(e) déclare expressément consentir au paiement de son salaire par le compte bancaire suivante après déduction des retenues légales et contractuelles: ………………………………………………………………

L’exécution du contrat de travail ne peut être suspendue que pour les motifs prévus par la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail. Par ailleurs, le contrat ne peut être rompu que selon les modalités prévues par cette même loi, tel que mentionné dans le règlement de travail.

Le salaire, la nature des tâches à effectuer, la durée du travail et le régime de travail constituent des éléments essentiels du présent contrat de travail. Les autres éléments du contrat de travail sont expressément reconnus comme non essentiels par les deux parties. En ce qui concerne ces conditions accessoires convenues entre parties, l’employeur se réserve le droit de les modifier unilatéralement à tout moment.

L’employeur et l’employé peuvent mettre fin au contrat de travail moyennant un préavis écrit notifié à l’autre partie. La durée de ce préavis doit être fixée conformément aux dispositions de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail.

Toutes les réalisations, créations ou ébauches, de quelque nature que ce soit, effectuées dans le cadre du contrat de travail et des tâches imposées à l’employé(e), demeurent propriété intégrale de l’employeur. L’employé(e) cède explicitement tous les droits afférents à ces réalisations, créations ou ébauches à l’employeur. A cet égard, l’employeur décide de la reproduction, de l’exploitation ainsi que de toute application de manière autonome et en toute autorité.

En signant le présent contrat de travail, l’employé(e) reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement de travail en vigueur chez l’employeur et déclare en accepter toutes les dispositions.

Il est en outre expressément convenu ce qui sui:

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

L’employé(e) reconnaît avoir reçu un exemplaire original du présent contrat de travail dûment signé par toutes les parties.

Fait en double exemplaire à …………………………………………………… le ………………………………………………

L’employeur L’employé(e)

…………………………………………… ……………………………………………

“lu et approuvé” “lu et approuvé”

Extrait du contrat de travail à temps partiel

Entre les soussignés:

………………………………………………… …………………………………………………

………………………………………………… …………………………………………………

………………………………………………… …………………………………………………

………………………………………………… …………………………………………………

*,ci-après dénommée l’employeur ,ci-après dénommé(e) l’employé(e)*

Il est convenu ce qui suit:

Le présent contrat constitue un extrait du contrat de travail conclu le ……………………………… entre les parties.

Le présent contrat de travail porte sur un travail à temps partiel *(au moins 1/3 d’un travail à temps plein)* à exécuter selon l’horaire décrit ci-dessous *(au moins 3 heures par prestation)*.[[[2]](#footnote-2)]

Le présent contrat de travail porte sur un travail à ……………… heures par semaine.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Lundi | de | 00.00 | à | 00.00 | et de | 00.00 | à | 00.00 |
| Mardi | de | 00.00 | à | 00.00 | et de | 00.00 | à | 00.00 |
| Mercredi | de | 00.00 | à | 00.00 | et de | 00.00 | à | 00.00 |
| Jeudi | de | 00.00 | à | 00.00 | et de | 00.00 | à | 00.00 |
| Vendredi | de | 00.00 | à | 00.00 | et de | 00.00 | à | 00.00 |
| Samedi | de | 00.00 | à | 00.00 | et de | 00.00 | à | 00.00 |
| Dimanche | de | 00.00 | à | 00.00 | et de | 00.00 | à | 00.00 |

Clause supplémentaire :

En cas de dépassement de l’horaire de travail défini, dans les limites fixées ci-dessus, les heures prestées seront rémunérées conformément à l’article 29 de la loi du 16 mars 1971 sur le travail par le versement d’un sursalaire équivalant à 50% ou 100% du salaire normal.

Ce sursalaire ne doit être versé que pour les heures supplémentaires prestées en sus du « crédit d’heures supplémentaires » [Ce crédit s’élève à 12 heures/mois, sauf dans un régime de travail flexible avec un horaire variable. Dans ce cas, le crédit s’élève à 3 heures/semaine].

L’employé(e) reconnaît avoir reçu un exemplaire original du présent contrat de travail dûment signé par toutes les parties.

Fait en double exemplaire à …………………………………………………… le ………………………………………………

L’employeur L’employé(e)

…………………………………………… ……………………………………………

“lu et approuvé” “lu et approuvé”

1. [] Sous réserve de dérogation sectorielle. [↑](#footnote-ref-1)
2. [] Sous réserve de dérogation sectorielle. [↑](#footnote-ref-2)